



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

Syndicat National des Finances Publiques Force Ouvrière

Section de l'HERAULT

CAP du 16 décembre 2010

Suppressions d'emplois : c'est la faute....à NOUS



Ce CTPD est une 2eme convocation sur les suppressions d'emplois initialement prévue le 14 décembre et boycottée par toutes les Organisations syndicales.

La délégation FO-DGFIP-34, seule OS présente à ce CTPD a lu une déclaration liminaire portant essentiellement sur le point 1 de l'ordre du jour à savoir le PLF 2011 et sur les conditions de travail qui se dégradent.

A notre déclaration, la Direction répond que ce CTPD n'est pas des plus facile ni des plus agréables à tenir.

La Présidente a repris point par point les exemples cités par FO à savoir l'accueil en SIP, le poste d'Hérault Amendes, les SIE, le CPS.

La délégation FO-DGFIP-34 relève que choisir dans un SIP de Montpellier un accueil différencié entre assiette et recouvrement, c'est reconnaître que la vitrine est brisée et que l'accueil unique, banalisé n'est pas applicable dans les conditions actuelles..

La Présidente reconnaît cette entorse aux directives prévues et dit qu'il faut du temps et ne pas brusquer les choses tant que cela est dans l'intérêt du service. **Enfin un sursaut de réalisme!**

FO-DGFIP-34 relève les difficultés rencontrées par les collègues des SIE. En effet ces derniers ont subi réforme sur réforme, avec la suppression de la TP, le problème des micro-entrepreneurs qui pensaient à tort en être exonérés selon les dires mais non les faits, abaissement des seuils de télé déclarations, mais aussi l'utilisation d'un outil "gespro" pas très facile. Bref une année noire pour ces agents reconnaît la Direction

Or on continue les suppressions d'emplois dans ce secteur!

Lorsque FO dénonce le peu d'emplois à venir sur le CPS, la Direction rappelle que cette majoration de 4 emplois n'est pas la conséquence d'une extension du périmètre géographique mais de négociations. De plus, en tout état de cause, l'enveloppe des emplois étant constante ces 4 emplois sont pris ailleurs. **On ne lui fait pas dire!**

Pour le poste d'Hérault Amendes voir le paragraphe plus loin.

FO dénonce les conditions de travail dégradées, conséquences des suppressions d'emplois, qui entraînent de l'absentéisme inquiétant. On note une fatigue générale et un désintéressement des agents. En effet pour pallier les insuffisances en personnel, on va rendre un travail de moins en moins de qualité; les taux de recouvrement sont artificiellement hauts grâce aux non-valeurs non justifiées parfois.

A notre inquiétude à ce sujet, la Direction affirme ne pas être choquée de cet abus de non valeurs. : **Il faut savoir gérer son temps et se consacrer au plus hautes cotes, notre rôle premier est de faire rentrer de l'argent dans les caisses, donc ne pas perdre de temps avec les sommes dérisoires! dit-elle il faut agir en fonction des enjeux!**

Si la Direction n'est pas choquée qu'on traite un agent de zélé lorsqu'il retrouve les contribuables, FO-DGFIP est quant à elle choquée des propos tenus et dénonce ainsi une inégalité de traitement envers les citoyens.

Suite à notre intervention sur la pression subie par les chefs d'unités et par les agents, **la Direction locale réaffirme que seul le chef de service doit dicter les priorités, il faut replacer les responsabilités à leur place. Dont acte.**

FO-DGFIP-34 réaffirme, elle, que les services fonctionnent parce que les agents sont consciencieux, que les agents cumulent des heures non répertoriées, écrêtées, ils s'autocensurent sur leurs droits par exemple pour des réunions, bref les agents travaillent pour une partie, gratuitement.

La Direction affirme fermement que les agents doivent travailler pendant les heures normales ni plus ni moins. Donc pas d'heures supplémentaires **Là aussi dont acte.**

Mais pour FO-DGFIP-34, puisque les agents ont des objectifs, toutes priorités qui en différencieraient devraient leur être données par écrit.

La Direction locale **est rentrée dans le vif du sujet, à savoir les suppressions.**

Les deux filières sont déconnectées.

Filière fiscale

Les suppressions d'emplois:

Les fléchages : les prélèvements au titre de l'efficience, les transferts, le renforcement des brigades régionales foncières

Le plan de qualification

Réduction D'effectifs	Dont fléchage			Ventilation par grade				
	Téléactes	TéléIR	DPR relance amiable	A	B	B géomètre	C	Total
-25	-3	-1	-2	+4	-7	+1	-23	-25

En annexe les services concernés par l'ensemble des mouvements d'emplois.

Un outil de calcul de la charge devrait être bientôt mis en place en SIE et SIP.

FO est intervenue sur une suppression en BCR, qui en fait était un emploi de direction détaché seulement dans ce service.

La Direction nous a signalé que le chef de service consulté était d'accord avec le principe.

D'ailleurs la Présidente a bien signalé que la Brigade de contrôle a volontairement été épargnée ces 8 dernières années contrairement aux autres services, et ce, dans un souci de la lutte contre la fraude fiscale.

Lorsque FO dénonce cette politique de suppressions d'emploi et qualifie cette position comme le résultat idéologique visant à vider le service public, la Direction s'enflamme et rappelle que c'est le

résultat de la démocratie. Les français ont votés. L'élu avait un programme et il le suit, en tout cas dans ce domaine. En tant que fonctionnaire nous devons appliquer la politique du gouvernement élu.

Commentaire FO : Donc effectivement s'il y a des suppressions c'est bien la faute... à nous, électeurs.

La délégation FO a tenu à remarquer qu'elle est bien dans son rôle de défense du service public et celles des agents. Elle se doit donc d'argumenter auprès des représentants des instances à savoir la parité administrative locale.

Gestion Publique

Sur 35 postes non centralisateurs:

18 postes n'enregistrent aucun changement,

10 postes - 0,5 emplois = -2,5

4 postes -1 emploi = -4

1 poste -2 emplois transférés = -2

1 poste = +2 emplois transférés

1 poste = +1,5

3 postes = +0,50

Le choix fait par l'Administration locale est de mettre les "plus" sur les nouvelles fonctions, et faire plus peser les "moins" sur la Direction Régionale que sur les postes.

Voir en annexes le détail

Au questionnement de FO sur le "+2" au CPS au lieu des 4 annoncés, la Direction nous a reconnu avoir détourné la décision prise en groupe de travail national et mis 2 des 4 emplois sur l'équipe de remplacement CPS (relai).

Fo insiste en signalant que le CPS compte -6 emplois par rapport au résultat de l'ORE, ce qui pénalise grandement ce secteur.

Toutefois la délégation FO n'est intervenue sur des exemples que pour montrer que c'est bien la pénurie qu'il faut gérer en dehors de toute réalité et au détriment de la qualité du travail. Elle laisse donc le soin à la Direction d'effectuer ce travail de redéploiement qui ne consiste qu'à déshabiller les uns pour habiller les autres.

Elle rappelle son opposition à l'utilisation de l'outil ORE qui n'est plus celui de la répartition mais bien de la réduction des emplois. Le paradoxe c'est que même les résultats pourtant dirigés de cet outil sont parfois encore trop optimiste au gré de nos gouvernants qui choisissent alors de ne pas en tenir compte dans ces cas là.

C'est pour toutes ces raisons et parce que la délégation FO-DGFIP-34 se refuse à toute négociation et marchandage autour de la gestion de la pénurie des emplois, quelle ne veut pas prendre par au vote.

PONTS NATURELS 2011

Pour information en 2011 les dates possibles sont les suivantes : vendredi 3 juin, vendredi 15 juillet, lundi 31 octobre.

FO DGFIP 34 réclame comme chaque une consultation du personnel sur le sujet, consultation préalable au vote en CTP des ponts naturels. **A noter : en 2011 il sera possible de « financer » les ponts naturels par des récupérations sur horaires variables** (au 1er janvier 2011 application de nouvelles règles de vie l'ensemble des agents de la DRFIP 34)

QUESTIONS DIVERSES

Hérault Amendes « parent pauvre de la DRFP 34 »

La délégation FO a tenu à revenir sur la situation du poste Hérault amendes, déjà évoquée lors du présent CTP à l'occasion d'un transfert de mission (recouvrement des taxes d'urbanisme) à la Trésorerie de Montpellier Municipale.

Comment peut-on assurer un service public digne de ce nom dans les **conditions de travail inadmissibles** qui sont celles d'Hérault Amendes ?

La matière des produits recouverts, l'accueil particulier du public concerné, les outils informatiques dépassés posent déjà un problème de fond. Mais à cela s'ajoutent de nombreuses difficultés matérielles : locaux exigus tant pour l'accueil du public que pour « l'espace de travail », promiscuité, encombrement, manque de luminosité; matériel informatique en fin de vie et pourtant insuffisant en nombre.

Les agents (on les comprend) souhaitent une extension de locaux qui pourraient se faire sur place, un appartement contigu se libérant. Hélas nous répond la Direction, les locaux ne seront plus aux normes en 2015, aussi la seule solution passe par un relogement qu'elle recherche activement ; de plus 2 agents sont affectés à Montpellier Municipale le 1er janvier 2011 suite au transfert évoqué ci dessus.

En attendant les collègues devront s'armer de patience et entreprendre un rangement des archives censé leur donner un peu d'oxygène.

La Direction, à notre demande va rencontrer les agents transférés pour une visite guidée dans leur nouveau service.

Mutation ou affectation en résidence ?

Rappelons la position FO sur le sujet : **lorsque l'administration, pour nécessités de service, déplace un agent sur un autre poste dans la même résidence, il s'agit d'une affectation dont elle prend la responsabilité. Dans ce cas il est superflu voire ambiguë de faire établir à l'agent concerné une demande de mutation.**

Caisse de la DRFIP 34 (ex TG) : un exil qui se prolonge...

Pendant les travaux sur le site de Montmorency la fonction « caisse » a été déplacée à Montpellier Municipale ainsi que le collègue titulaire du poste. Le hall de la DRFIP 34 a entièrement été rénové et est terminé depuis plusieurs mois mais il s'avère que la nouvelle caisse ne présente aucune des conditions de sécurité indispensables à sa fonction. (Cherchez l'erreur ?).

Nous attendons de la direction locale qu'elle mette tout en œuvre pour remédier à la situation et permettre à notre collègue de réintégrer son service le plus rapidement possible.

Enfin , **la délégation FO-DGFIP-34 s'est inquiétée des résultats de vote en 2eme lecture d'une proposition parlementaire adoptée au Sénat** le 6 décembre visant à amputer les droits à ARTT au prorata de la durée des congés de maladie (Il n'y a pas de petites économies!) . Notre surprise a été grande de constater qu'aucun membre de la parité administrative n'était au courant de cette proposition, et encore moins des suites qui lui ont été données.

La délégation FO-DGFIP-34

Martine QUESNEL, Gisèle SAWCZUK-AMOUROUX, Luc DARRAS, Fabienne CARA, Eric LAFFITTE

La Section FO-DGFIP-34 demande à tous les agents de la rejoindre pour dire stop à toutes les attaques venant de toutes parts.

Les suppressions d'emplois ne sont pas une fatalité. C'est le choix d'une politique passant par la RGPP. La fusion en est une preuve. On nous avait annoncé une amélioration du quotidien des agents et celle du service public rendu aux usagers. Ce n'est pas la réalité.

Le service public se dégrade, les conditions de travail se détériorent. Les emplois sont la clé d'une amélioration. Le travail gratuit c'est terminé Exigeons que dans l'attente d'un retour à la normal, les heures écrêtées soient rémunérées, qu'on respecte les agents et qu'on améliore leur conditions de travail. C'est de la responsabilité de l'Administration si les agents accumulent des heures ,dégradant ainsi leur santé, et in fine alourdir l'absentéisme.